

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Fixation du nombre d'adjoints - DE\_006\_2026

**Séance du vendredi 20 mars 2026**

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 16 mars 2026

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance Melissa BOUTET

**Présents :** ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

**Représentés:**

**Absents:**

**Excusés:**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Cernin étant de 15 , le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4 .

Vu la proposition de M. le maire de créer 2 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote

DÉCIDE de créer 2 postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. Le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 2 adjoints au maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 23/03/26  
et publication ou notification du 23/03/26

Le Maire,  
A. DUJOLS

Le Maire,  
A. DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de réception de l'AR: 23/03/2026

015-211501754-DE\_006\_2026-DE  
A G E D I

La secrétaire de séance,  
Boutet Mélissa

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de reception de l'AR: 23/03/2026

015-211501754-DE\_006\_2026-DE  
A G E D I